

COMMUNE DE TOURRETTES 83440



Le service animation enfance et jeunesse Municipal organise :

L'accueil de loisirs Municipal du mercredi	Ouvert tous les mercredis en périodes scolaires (hors jours fériés) <ul style="list-style-type: none">- Inscription en journée ou ½ journée pour les enfants de la petite section maternelle jusqu'au CM2.- Inscriptions au plus tard 8 jours avant la date concernée.
L'accueil de loisirs des vacances scolaires	Ouvert toutes les vacances (hors vacances de Noël et hors dernière quinzaine d'août). <ul style="list-style-type: none">- Inscription à la semaine (du lundi au vendredi) avec ou sans mercredi pour les enfants/ados de 3 à 17 ans (les collégiens et lycéens peuvent être inscrits uniquement 3 jours consécutifs s'ils le souhaitent, voir avec le service concerné).- Les inscriptions pour l'accueil de loisirs des vacances se déroulent sur une semaine, un mois avant la période concernée.
Activités de la pause méridienne	<ul style="list-style-type: none">- Les animations qui se déroulent durant la pause méridienne sont organisées par le service animation enfance et jeunesse.- La surveillance de la cour est organisée par le service cantine Municipal.- Afin de faciliter les démarches un dossier unique est demandé (en Mairie service scolaire).
Club ados hors vacances	Environ deux fois par mois, des sorties ou des soirées sont organisées pour les collégiens et lycéens. N'hésitez pas à contacter le service animation enfance et jeunesse pour de plus amples informations.
Club ados du soir et passerelle CM2 collègue	Dès la rentrée 2019-2020 les enfants du CM2 auront accès aux activités périscolaires du soir qui se dérouleront au club ados (RDC de la bastide du Coulet, grande bâtisse avec les volets verts qui surplombe l'école). Ils ne seront plus accueillis à la garderie de l'école. Ils seront récupérés à 16h30 à la sortie de la classe et se rendront au club ados accompagnés des animateurs. Ils pourront y faire leurs devoirs, participer à diverses activités, dialoguer avec les animateurs, créer des liens avec leurs camarades et avec les collégiens présents....

- Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs du mercredi ou des vacances scolaires, merci de contacter le service animation enfance et jeunesse :
 - 04.94.70.35.16 ou 06.77.65.91.57 (directeur) ou 06.75.57.97.73
 - Pour les questions diverses : centre_de_loisirs@mairie-tourrettes-83.fr
 - pour les réservations : reservation.loisirs@mairie-tourrettes-83.fr

- le bureau du service animation enfance et jeunesse sera fermé du 16 août au 02 septembre 2019. Pour toutes inscriptions à l'un des services proposés, veuillez contacter le service animation enfance et jeunesse avant le 16 août ou après le 02 septembre. Attention toutefois à respecter les dates butoirs pour les périodes concernées. L'inscription pour le mercredi 04 septembre devra donc se faire avant le 16 août de même pour l'inscription d'un enfant de CM2 pour les activités périscolaires du soir durant la première semaine de la rentrée.

- Les parents doivent s'informer des dates d'inscriptions auprès du service animation enfance et jeunesse ou les vérifier sur le site de la Commune : <https://www.mairie-tourrettes-83.fr/>

Pour tous renseignements et toutes demandes, vous êtes priés de vous renseigner auprès du service concerné.

Merci de votre compréhension.